

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 1^{er} juin 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :


1) Extrait des statistiques 2016 de la criminalité – Ecublens et District de l'Ouest lausannois

District de l'Ouest lausannois
Extrait des statistiques 2016 de la criminalité



Source : OFS

Infractions sur la commune d'Ecublens



950
Total des infractions enregistrées en 2016

- 92% Code pénal (872) -8.9%
- 6% LStup (60) +62.2%
- 2% LEtr (18) -47.1%

Patrimoine

73% des infractions au code pénal contre le patrimoine
-14.4% par rapport à 2015

352 vols -17.2% dont:

- 96 cambriolages +7.8%
- vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 55 dommages à la propriété -36.8%
- 90 vols de véhicules -12.6%

Personnes

21% des infractions au code pénal contre des personnes

- 15.8% concernent la liberté (menaces, violations de domicile)
- 4.2% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 1% concernent l'intégrité sexuelle

Statistiques 2016 des interventions à Ecublens

Source : Rapport de gestion 2016 / POL

14'459 interventions sur le district

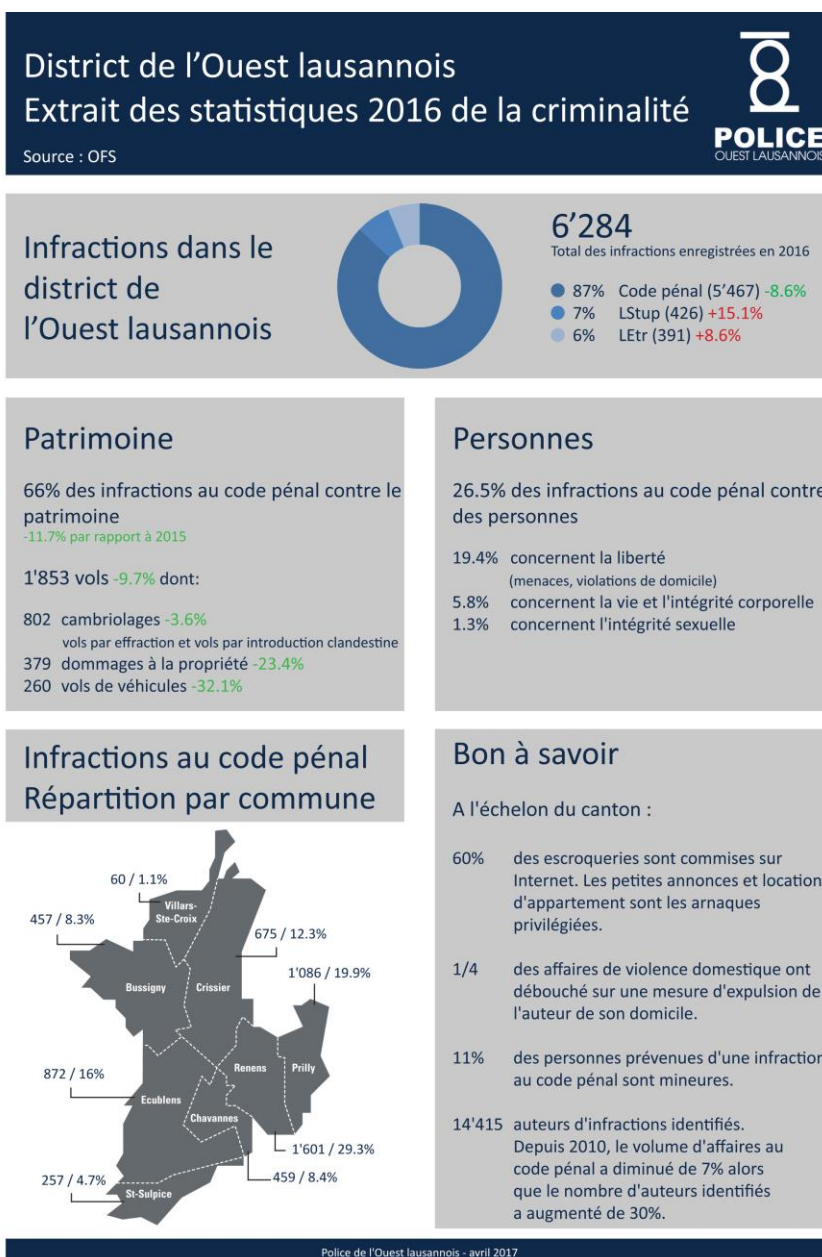
1'795 interventions à Ecublens
-1% par rapport à 2015
12 % des interventions totales

1'308 événements +3% dont

- 343 assistances -10%
- 180 troubles à la tranquillité 0%
- 584 prévention +20%

237 liés à la circulation -6% dont

- 117 contrôles circulation -14%
- 76 accidents 0%
- 32 infractions LCR +39%



2) Achat de la propriété de l'hoirie Renée Martin sise au chemin de la Colline 1

Suite au décès de feu Renée Martin, propriétaire de la parcelle n° 1634 sise au chemin de la Colline 1, la Municipalité a saisi l'opportunité d'acquérir ledit immeuble pour un montant de Fr. 550'000.-, par acte notarié du 17 mai 2017. Cette propriété, d'une surface totale de 372 m², est composée d'une place-jardin de 292 m² et d'une petite habitation de 80 m². Bordée par le chemin de la Colline, cette parcelle est entourée des vignes, du parc et des bâtiments de Mon Repos, déjà propriétés communales. Compte tenu de sa localisation, cet immeuble revêt un intérêt stratégique pour la Commune, lui permettant ainsi de détenir d'un seul tenant les parcelles comprises entre le chemin de la Colline et celui de la Plantaz. Pour procéder à cette acquisition, la Municipalité a fait usage de la compétence qui lui a été déléguée dans le cadre du préavis n° 2016/17 de début de législature « Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ». Le coût d'acquisition de la parcelle n° 1634, ainsi que l'ensemble des frais annexes, sont comptabilisés au compte n° 310.5010.199 « Achats de terrains du patrimoine administratif ». La dépense est partiellement amortie par un prélèvement de

Fr. 179'597.10 dans le fonds de réserve « Achats de terrains », compte n° 9282.02. Le solde de la dépense sera amorti en cinq ans dès l'exercice comptable 2018.

3) Décompte de clôture - Préavis n° 2014/14

Réfection de la chaussée, des ouvrages (grilles) de récolte des eaux claires et assainissement du bruit routier de la rue du Villars et de l'embranchement sur le chemin de Veilloud - Demande de crédit de construction

Projet routier

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 430.5010.143.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2014/14	Fr.	500'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>456'530.80</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>43'469.20</u>
Participation de tiers	Fr.	---
Subventions cantonales	Fr.	87'439.15

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

Projet de réfection des grilles de récolte des eaux claires

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5010.125.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2014/14	Fr.	74'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>36'121.90</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>37'878.10</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que les travaux de génie civil ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Les ouvrages prévus en réserve par le bureau d'ingénieur (grilles, couvercles de regards) n'ont pas été utilisés. De plus, le montant de la rubrique « Divers et imprévus » n'a pas été utilisé. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

4) Réponse au vœu du 27 avril 2017 formulé par M. Eric Darbellay demandant que la Municipalité « communique rapidement au Conseil un plan précis de quand et comment la problématique l'augmentation des revenus sera adressée »

La Municipalité communiquera dès qu'elle sera en mesure de le faire la politique qu'elle entend mener afin d'assurer le financement des investissements en cours et futurs ainsi que leurs charges induites. Les besoins ne peuvent être cernés au plus juste qu'après l'actualisation de la planification financière à cinq ans. Cette dernière évolue, parallèlement à l'élaboration des versions du plan des investissements et du budget, jusqu'à son aboutissement début octobre. Les premiers éléments de réponse, quant aux propositions de la Municipalité, seront présents dans le budget et l'arrêté communal d'imposition relatifs à l'exercice 2018. Au surplus, la planification financière sera remise

à tous les membres de la Commission des finances et commentée lors de la présentation du budget comme cela a toujours été le cas ces dernières années.

5) Réponse à la question de M. Jean-Paul Dudt relative à des panneaux de signalisation « incompatibles » sur la route de la Sorge

Suite à la question de M. Jean-Paul Dudt lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017, le Service de la signalisation de PoIOuest a effectué un contrôle et a effectivement relevé une incohérence dans la signalisation sur la route de la Sorge. L'entreprise Colas a été chargée de corriger la situation, ce qui a été fait immédiatement.

6) Réponse à la remarque de M. Daniel Sage concernant le positionnement des panneaux de signalisation des travaux sur la RC 82 et le respect de la bande cyclable

Suite à la remarque de M. Daniel Sage lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017, la PoIOuest s'est rendue sur le site afin de faire un état de situation. Il ressort que lorsque les travaux en cours laissent moins de 6 mètres de largeur de voirie pour deux voies de circulation, il est impossible d'ajouter une bande cyclable. Toutefois, force est de constater que tout est mis en œuvre pour que l'emprise du chantier pérore le moins possible la circulation, sans mettre en place une signalisation lumineuse, laquelle perturberait fortement les flux de circulation avec des files prévisibles d'au moins 400 mètres tout au long de l'axe durant la journée (plus de 20'000 véhicules par jour empruntent cet axe).

7) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

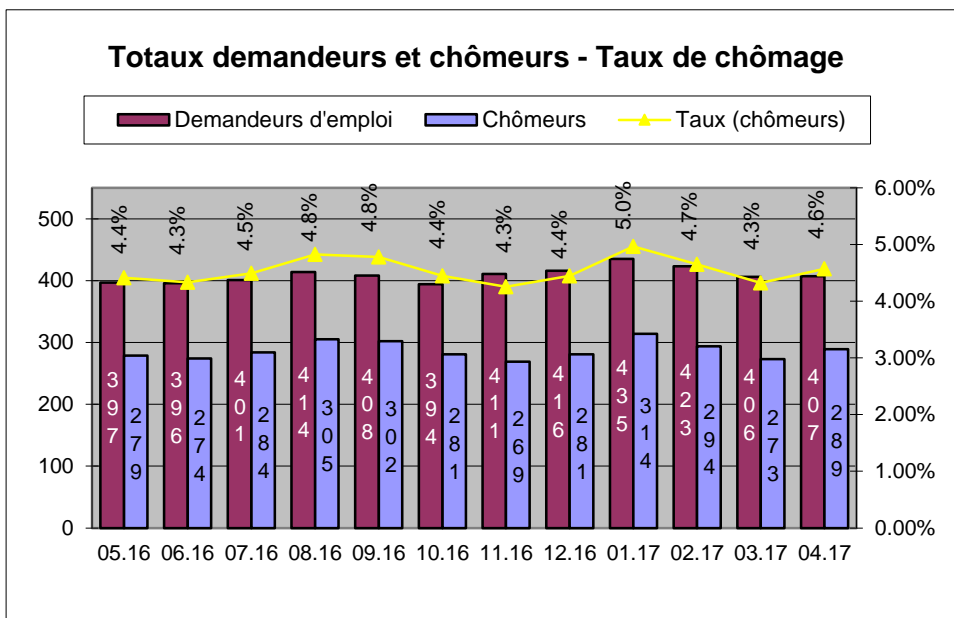
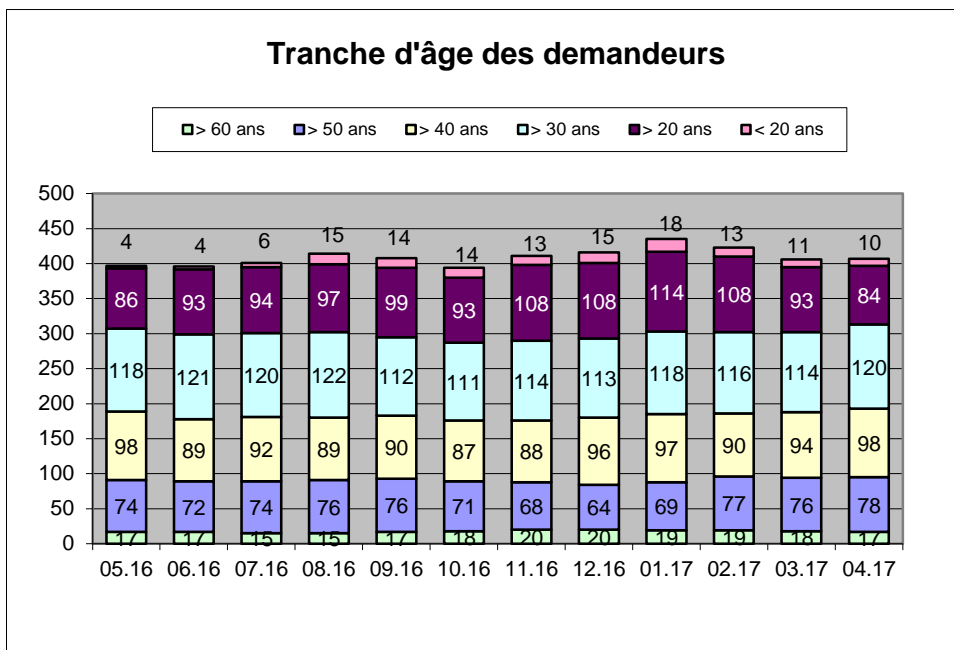
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



8) Population

Situation au 30 avril 2017 : **12'617 habitants** (12'407 au 30 avril 2016).

La Municipalité